Relevé de décisions
du Comité Syndical du 4 octobre 2011

Le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de M. Alain Cazorla, à la mairie de Liausson, à 17h.

PRÉSENTS votants :

- Monsieur Alain CAZORLA, Président, Conseiller Général du canton de CLERMONT L'HERAULT
- Monsieur Rémy PAILLES, Conseiller Général du canton de LUNAS
- Monsieur Roger FAGES, suppléant, Conseiller Général du canton de MONTAGNAC,
- Monsieur Manuel DIAZ, Conseiller Général du canton d'ANIANE
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Chantal FONT, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Odile THIERS, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean COSTES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Monsieur Christian GINESTE, délégué de la Communauté de communes AVENE, ORB ET GRAVEZON
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC
- Monsieur Joseph FABRE, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC
- Madame Monique MOLINIE, délégué de la commune indépendante de LACOSTE

PRÉSENTS non votants :

- Monsieur Jérôme LUGAGNE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS

EXCUSÉS

- Madame Patricia BELLY, déléguée de la Communauté de communes AVENE, ORB, GRAVEZON
- Madame Marie-Christine BOUSQUET, Conseillère Générale du canton de LODEVE
- Monsieur Gérard GAUTHIER, Conseiller Général du canton de Béziers II
- Monsieur Kléber MESQUIDA, suppléant, Conseiller Général du canton de SAINT PONS DE THOMIÈRES,
- Monsieur Gabriel NAVAS délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Louis VILLARET, Conseiller Général du canton de GIGNAC,
- Monsieur Francis BOUTES, suppléant, Conseiller Général du canton de ROUJAN,
- Monsieur Frédéric ROIG, Conseiller Général du canton du CAYLAR,
- Madame Monique PETARD, Conseillère Générale du canton de MONTPELLIER X,
- Monsieur Robert TROPEANO, Conseiller Général du canton de SAINT-CHINIAN,
- Monsieur Christophe MORGO, suppléant, Conseiller Général du canton de MÈZE,
- Monsieur Jean-Pierre MOURE, Conseiller Général du canton de PIGNAN,
- Monsieur Gérard LANDRY, suppléant Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Xavier TEISSERENC, suppléant de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Laurent DUPONT, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

- Monsieur Jean Louis BROUILLET, Chef de service, PEE, Conseil Général 34
- Madame Clotilde DELFORGE, Syndicat Mixte de Gestion du Salagou
- Madame Raphaële MEIGNEN, Syndicat Mixte de Gestion du Salagou

M. Alain Soulayrol, Maire de Liausson accueille les membres du comité syndical dans la nouvelle salle de la mairie et ouvre la séance.

DELIBERATIONS

Rapport n°1 : Validation des décisions du dernier Comité Syndical (19 mai 2011)

M. Alain Cazorla demande si des modifications sont à apporter au CR. Aucune remarque n'est faite.

Le Comité Syndical valide le relevé de décisions du dernier comité syndical à l'unanimité

Rapport n° 2 : Adhésion au Comité des Œuvres Sociales du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 34.

Le Comité d'œuvres Sociales est chargé de promouvoir l'action sociale au bénéfice du personnel des collectivités territoriales. Le SMGS, étant affilié au Centre de Gestion, peut adhérer. La cotisation annuelle s'établit pour l'année sur la base de la masse salariale au taux voté en conseil d'administration du COS, pour l'année 2011 :1.20 %, soit entre 1 500 et 1 800€.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'adhésion du SMGS au COS

Rapport n°3 : Création d'un poste d'attaché – suppression d'un poste de technicien

Mme Elsa Bonnafous est actuellement en poste au grade de technicien territorial, elle a été admise au concours d'attaché territorial. Il vous est proposé de créer un poste d'Attaché et de supprimer le poste de Technicien. Cela est sans impact sur le budget 2012.
M. Cazorla annonce que la Directrice sera en congé maternité de décembre 2011 à avril 2012. Elsa Bonnafous occupera le poste de Directrice par intérim durant cette période. Elle explique qu'au lieu de recruter quelqu'un, Mmes Gabrielle Bouquet et Raphaële Meignen passeront à temps plein pour assumer la charge de travail supplémentaire d'Elsa Bonnafous.

Le Comité Syndical approuve la création du poste d'attaché et la nouvelle organisation proposée par le Président à l'unanimité.

Rapport n°4 : Achat d'une balise Argos pour l'Aigle de Bonelli

Les effectifs d'aigles de Bonelli en France sont si faibles (29 couples) que chacun des sites occupé est important. A l'heure actuelle il ne reste que 8 couples dans le Languedoc. Seuls 3 aigles sont à l'heure actuelle équipés d'une balise en France. Pour mieux protéger le couple d'aigles de Bonelli du Grand Site, il est fondamental de mieux connaitre le périmètre de son domaine vital. L'équipement d'un oiseau du couple par une balise satellite permet de suivre l'ensemble de ses déplacements. L'opération est réalisée en partenariat avec le Grand Site des Gorges du Gardon et le Ministère de l'Environnement espagnol. Il s'agit de la 2ème campagne de capture réalisée au niveau national. L'opération se déroulera en décembre 2011.

Montant prévisionnel : 6 907 € TTC, dont 20 % en fonds propres (1 381.40 €) et 80 % de financements (5 525.60 €).

Le Comité Syndical valide la pose de la balise et le plan de financement à l'unanimité

Rapport n°5 : animation de la Charte architecturale, urbanistique et paysagère

Le SMGS a mis en place depuis 3 ans une mission d'architecte-conseil, qui vient en assistance aux pétitionnaires du Grand Site. Pour cette 3ème année, la Région ne souhaite plus soutenir financièrement cette mission qui n'est plus jugée prioritaire. Le Président a donc demandé à l'Europe - cadre du FEDER Mesure 5 Action 2.5.2 « Favoriser la préservation des paysages remarquables » - de passer sa participation de 4 000 € TTC (13.34 % du coût total) à 14 000 € TTC (46.67 % du cout total, soit 30 000 € TTC). L'Europe a répondu favorablement à la demande.

Montant prévisionnel : 30 000 € TTC, dont 20 % en fonds propres (6 000 €) et 80 % de financements (24 000 €), dont 10 000 € DREAL (33, 33 %) et 14 000 € FEDER (46, 67 %).

Le Comité Syndical valide le nouveau plan de financement de la mission d'architecte-conseil à l'unanimité

Rapport n°6 : Débat d'orientation budgétaire 2012

Commission 1 : Gestion de la fréquentation

➔ Schéma de fonctionnement et de déplacement

Le « Schéma de fonctionnement et de déplacement du Grand Site », mené par le bureau d'étude TEMAH, a pour but de définir, en toute saison, combien de visiteurs peut accueillir le Grand Site du Salagou et de Mourèze, comment gérer la place de la voiture, calibrer les routes principales et les parkings – sur les berges et dans les villages - et les routes secondaires pour introduire les déplacements doux, gérer l'accueil des camping-cars, répartir les infrastructures d'accueil – maisons de site.
Ce schéma comprend une tranche ferme : diagnostic et enjeux, financée sur le budget 2011, et une tranche conditionnelle : le programme d'actions qui serait programmé dans le budget 2012.
La Région, la DREAL LR et l'Europe (FEDER ligne destinée aux OGS) subventionnent à 80 % cette étude.

DEBAT
M. Alain Cazorla réitère l'importance de cette étude.

➔ Patrouille équestre

La présence d'agents sur le terrain a été renforcée en 2011. La patrouille de 2 cavaliers pendant les 3 mois ½ de la saison estivale a été complétée par une patrouille de 2 VTTistes sur 1 mois. Autre nouveauté cette année : le passage de la patrouille à Mourèze.
La présence des patrouilles privilégie l'humain et la prévention sur les infrastructures de contention et l'interdiction. La patrouille diffuse et fait appliquer le code de bonne conduite des usagers, fédère les agents assermentés et les agents de terrain, informe et accueille les visiteurs, repère les dégradations et les problèmes de sécurité, assure un comptage des véhicules pour alimenter l'observatoire de la fréquentation…

DEBAT
M. Cazorla fait remarquer que le nettoyage des berges pourrait se faire plus en amont de la saison. M. Jean-Louis Brouillet transmettra cette demande au service compétent du Conseil Général.

Commission 2 : Gestion concertée des espaces naturels, agricoles et urbains

➔ Animation de la charte architecturale et paysagère

Le SMGS anime depuis 2009 une mission de conseil architectural réalisé par un architecte prestataire. En 2012, l'architecte poursuivra son travail de conseil, sensibilisation et information auprès des pétitionnaires, il participera aux tournées de terrain trimestrielles et renseignera le tableau de suivi en ligne des permis de construire… Il s'agit de reconduire cette mission pour une quatrième année.

Mme Clotilde Delforge précise que les financeurs (Etat et Europe) ont annoncé qu'ils ne financeraient plus la mission d'architecte conseil d'ici 3 ans. A partir de 2015, les collectivités devront prendre le relais.

DEBAT

M. Alain Cazorla souligne l'importance de cette mission, son rôle essentiel. M. Jean Costes et Mme Font renchérissent en disant que l'architecte conseil est compétent, utile, qu'il favorise le dialogue et la conciliation.

Mme Delforge informe les élus que le nuancier pour les enduits et peintures recommandés sur le Grand Site validé par l'Architecte des bâtiments de France sera prochainement distribué dans les mairies, pour ajout au classeur « mode d'emploi du Grand Site ».

Mme Joëlle Goudal et M. Jérôme Lugagne demandent pourquoi le nuancier indique des noms de fabricants. Ils soulignent que les fabricants et les couleurs recommandés sont très onéreux. Mme Delforge explique que l'architecte a travaillé avec les 4 fabricants du territoire et que deux types d'enduits sont proposés, ceux à la chaux étant effectivement les plus chers.

Mme Monique Molinié demande s'il serait possible de créer un nuancier pour les peintures de façades, pour les pétitionnaires qui souhaitent repeindre leur façade sans en refaire l'enduit.

Mme Font remarque qu'il est important que les services de l'Etat et de la CCC suivent précisément les démarches de verbalisation initiées pour donner un vrai impact à cette initiative.

➔ Elaboration d'un SADD intercommunal à l'échelle du Grand Site

La charte architecturale, urbanistique et paysagère du Grand Site sert de référence à la mission de l'architecte missionné par le Syndicat pour conseiller les pétitionnaires sur la conception et la mise en place de leurs projets. Cependant cette charte n'a pas développé le volet de l'urbanisme villageois. De plus, elle n'est pas opposable car pas relayée par des documents d'urbanisme communaux. En l'absence de vision partagée par tous (élus, Etat, services instructeurs...) et de documents d'urbanisme, l'animation de la charte et les débats qu'elle génère autour de chaque demande de PC/PA sont extrêmement couteux en ressources humaines et financières, générant lenteur et tensions.

Une rencontre portant sur la traduction de la charte dans les démarches d'urbanisme a eu lieu le 24 juin dernier, journée co-organisée avec Mairie Conseil et le Réseau des Grands Sites de France. Les conclusions de cette journée ont mis en avant le besoin de concevoir et de mettre en œuvre un document de référence sur le développement villageois respectant les préconisations de la charte tout en intégrant une stratégie globale de développement touristique et économique concertée à l'échelle du site (décrit dans le plan de gestion).

Ce projet co-élaboré par les élus et les services de l'Etat, et validé en Commission des Sites, pourrait servir de référence d'urbanisme partagé à l'échelle du Grand Site. Le SADD sera décliné en PLUs par les communes au fur et à mesure de l'avancement de leurs démarches d'urbanisme. Le SADD sera partie intégrante du futur SCOT du Pays Cœur d'Hérault.

DEBAT

Mme Goudal est intéressée par cette démarche et pose la question du coût. Mme Delforge explique que le coût global serait de 200 000€, financé à 80% par l'Etat (DREAL), la Région, l'Europe et le CG, dont 40 000€ restants en fonds propres. Elle propose d'échelonner le coût sur 3 ans. En 2012, l'enveloppe serait de 50 000€, dont 10 000 € en fonds propres.

Elle serait de 75 000 € en 2013 et 2014. Cet échelonnement permet de ne pas dépasser le montant des participations statutaires des membres.
Mme Font demande si les partenaires sont les mêmes que ceux mobilisés pour la mise en place du SCOT sur le Cœur d'Hérault. Mme Delforge insiste sur la nécessité de s'assurer que les travaux réalisés dans le cadre du SADD sur le Grand Site soient pris en compte dans la réalisation du SCOT.
Mme Joëlle Goudal informe le comité que la CC Lodévois & Larzac a rendu une délibération négative au sujet de sa participation au SCOT. Elle explique que le délai de réflexion était très court et que la CC L&L a préféré se centrer sur la confortation de ses compétences et de ses moyens pour éviter une trop grande dispersion. M. Alain Cazorla regrette cette décision.
Mme Goudal invite cependant les élus à participer aux ateliers de réflexion sur l'urbanisme organisés par le Pays Cœur d'Hérault.

➔ Animation de l'OCAGER (Agriculture)

Le Syndicat mixte anime depuis fin 2010 une OCAGER – démarche d'accompagnement du développement agricole sur le territoire. Mme Raphaële Meignen présente le bilan 2011 de l'opération menée en partenariat avec les techniciens agricoles (Chambre d'agriculture, Safer, Etat, associations, collectivités…).

En 2012, le projet agricole prévoit :

- D'accompagner les agriculteurs dans leurs projets de construction de bâtiments techniques : hangars viticoles, hangars de stabulation de bêtes, serres… les difficultés rencontrées par les agriculteurs sont avant tout réglementaires – et non d'ordre paysagères, les difficultés ne sont pas liées au site classé - il est très difficile de justifier la construction agricole en zone non constructible. Le Syndicat accompagne, avec les services instructeurs, une trentaine d'agriculteurs du Grand Site dans l'obtention de leur permis.
- Une cellule de veille identifie les propriétaires disposant de foncier (départs en retraite sans successeur, foncier non utilisé) pour les mettre en lien avec les agriculteurs en recherche de surface. Une discussion avec le Conseil Général, gros propriétaire foncier, devrait s'engager en 2012.
- Un travail de recensement des besoins en irrigation a été réalisé auprès des agriculteurs, des propriétaires et des mairies de Liausson, Salasc et Mérifons. Les données collectées et un débat avec la population permettront de décider s'il est opportun en 2012 pour le Conseil Général de porter ce projet d'extension du réseau d'irrigation. Il s'agit d'étendre le réseau d'irrigation de l'ASA d'Octon pour que les agriculteurs de la vallée puissent utiliser l'eau du lac (doublement de la surface).
- De contribuer aux réflexions du Pays au sein d'un groupe de travail sur la valorisation de la production agricole par le biais des circuits courts.

Mme Delforge explique que le poste de la chargée de mission peut être maintenu à mi-temps encore en 2012 mais ne sera plus assuré, à budget égal, à partir de 2013, les fonds Europe/Région ne finançant que la mise en place de la démarche agricole (diagnostic et lancement du plan d'action).

DEBAT
Mmes Goudal et Font, M. Joseph Fabre insistent sur la nécessité de poursuivre l'animation de cette opération autour du foncier sur le Grand Site.
Mme Font questionne le déroulement de ces ventes au coup par coup, sans implication des communes qui pourraient être acquéreurs dans le cadre d'une vision d'ensemble pour une politique foncière sur le Grand Site. Mme Joëlle Goudal confirme que la commune de Celles est en train d'acheter un hangar et des terres au Conseil Général.
M. Jean-Louis Brouillet précise que le Conseil Général vend en priorité ses terres aux emphytéotes agricoles.

M. Rémy Paillès et M. Alain Soulayrol souhaitent approfondir ces questions de vente de foncier avec le CG.

➔ Natura 2000

Le Syndicat mixte a été nommé structure de gestion de la démarche Natura 2000 en 2008. Le Syndicat a procédé en 2009 à l'inventaire des espèces d'oiseaux et de leurs habitats et a complété ce diagnostic en 2010 en définissant des mesures de gestion pour assurer leur conservation. La zone Natura 2000 comprend le site classé étendu au Pic du Vissou, Cabrières et la plaine de Péret.
La démarche Natura 2000 repose principalement sur le travail avec les agriculteurs. En effet, le bon état des espèces d'oiseaux est dépendant des milieux ouverts, maintenus par l'activité agricole. Des contrats sont proposés aux agriculteurs du Grand Site. Deux types de mesure ont été définis :

- Auprès des éleveurs renforcer le pâturage des milieux ouverts, voir procéder à des réouvertures (débroussaillages)
- Auprès des viticulteurs réduire ou supprimer l'utilisation de produits herbicides

En 2011, 7 agriculteurs ont signé des contrats : 2 éleveurs sur 90 ha et 5 viticulteurs sur 110 ha.
En 2012, 12 contrats nouveaux devraient être signés avec les agriculteurs. Une charte de sensibilisation des habitants et des usagers a été rédigée et sera portée à la connaissance de tous. Le suivi scientifique des populations d'oiseaux se poursuivra.
L'animation de cette opération requiert un poste de chargé de mission à plein temps, financé à 80 % par l'Etat et l'Europe.

Commission 3 : Animation de la vie locale

➔ Animation des visites guidées

Le SMGS a animé pendant 2 ans un réseau de guides indépendants pour promouvoir le patrimoine exceptionnel du Grand Site auprès du grand public et pérenniser l'emploi lié au patrimoine.
En 2012, le Syndicat mixte prévoit de :

- poursuivre la collaboration avec les trois OT intercommunaux du Lodévois-Larzac, de la vallée de l'Hérault et du Clermontais pour accompagner la structuration de ces guides sportifs,
- former les guides au patrimoine naturel du Grand Site afin de garantir la qualité des visites : géologie, eau, histoire, architecture des villages, lecture de paysages.

Le SMGS souhaite que les guides, indépendants, se fédèrent et s'organisent au sein d'une association et qu'ils planifient eux-mêmes leurs visites guidées sur le territoire.

DEBAT
M. Manuel Diaz demande comment sont fixés les tarifs des visites. Mme Goudal demande quel public a participé aux visites.
Mme Delforge répond que plus de la moitié sont des personnes du territoire, et que ce sont les guides eux mêmes qui fixent le tarif des visites.
Mme Chantal Font questionne le budget prévu : 3 000€ pour la formation des guides et 3 000 € pour la communication. Mme Font estime que c'est un montant élevé par rapport aux autres projets.

➔ Valorisation pédagogique de la géologie

Ce projet découle du schéma d'interprétation du patrimoine du Grand Site réalisé en 2009 qui identifie la géologie comme patrimoine prioritaire. Le SMGS propose en 2012 de concevoir un projet pédagogique de transmission de connaissances autour de la géologie du Salagou et de Mourèze. Le projet pourrait consister en des inventaires et la hiérarchisation des patrimoines

géologiques se prêtant le mieux à une mise en valeur pédagogique, puis la définition d'un projet et des outils pédagogiques propres à faire découvrir la géologie au grand public de façon simple et attractive.
En effet, malgré les actions déjà engagées, la connaissance scientifique (chantiers de fouilles sur la rivière du salagou, stratotypes..) de ce patrimoine n'est pas transmise au grand public, il existe peu d'éléments de vulgarisation.

DEBAT
Mmes Chantal Font et Odile Thiers souhaitent que les experts locaux, nombreux et compétents, soient mobilisés dans la définition du projet.

Le Comité syndical prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2011, présenté ce jour par Monsieur le Président.

M. Alain Cazorla remercie les participants et lève la séance.